



www.genfit.com

GENFIT LANCE UNE AUGMENTATION DE CAPITAL PAR PLACEMENT PRIVE D' ACTIONS NOUVELLES

Ce document ne doit pas être publié, distribué ou diffusé, directement ou indirectement aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, au Japon ou en Australie. Cette communication a un caractère purement informatif et ne constitue pas un document d'offre

Lille (France), le 12 avril 2013 – GENFIT (Alternext : ALGFT ; ISIN : FR0004163111), société biopharmaceutique engagée dans la découverte et le développement de médicaments qui intervient sur le diagnostic précoce, la prévention et le traitement des maladies cardiométaboliques et des désordres associés, annonce aujourd'hui le lancement d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription par placement privé d'actions nouvelles exclusivement auprès d'investisseurs qualifiés français et étrangers. Le produit brut de cette augmentation de capital devrait se situer entre 12 et 15 millions d'euros environ, dans le respect des limites fixées par la Dix Septième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 26 juin 2012, autorisant au plus l'émission de 2.933.800 actions et à concurrence de 20% du capital.

Les fonds levés seront utilisés par GENFIT afin de

- Poursuivre le développement de son candidat médicament le plus avancé, le GFT505, en phase IIb, afin d'en maximiser la valeur en vue de la cession de ses droits d'exploitation avant la mise en œuvre de la phase III,
- Permettre d'avancer rapidement dans ses autres programmes, notamment les développements des molécules en préclinique découvertes dans le cadre des programmes TGFTX1 et TGFTX3 en vue de la signature d'accords de partenariat.

Le placement privé sera effectué, sous réserve de la satisfaction de certaines conditions usuelles, via la construction accélérée d'un livre d'ordres dirigé par Portzamparc Société de Bourse. Le livre d'ordres sera ouvert pour les investisseurs qualifiés ce 12 avril 2013 à compter de 18h30 et jusqu'au 15 avril 2013 à 16h00 (heure de Paris). Les termes définitifs du placement privé seront annoncés dès que possible après la clôture du livre d'ordres.

GENFIT a demandé concomitamment à NYSE Euronext la suspension de la cotation de ses titres sur Euronext – Alternext. Les échanges d'actions devraient pouvoir reprendre dès la publication des résultats du placement.

À propos de GENFIT :

GENFIT est une société biopharmaceutique dédiée à la découverte et au développement de médicaments dans des domaines thérapeutiques aux besoins considérables, liés principalement aux désordres cardiométaboliques (pré-diabète/diabète, athérosclérose, dyslipidémies, maladies inflammatoires...). A travers un ensemble d'approches complémentaires orientées sur le diagnostic précoce, la prévention et le traitement, et avec des programmes menés en propre ou en partenariat avec les industriels de la pharmacie parmi lesquels Sanofi, GENFIT s'attaque à ces enjeux de santé publique et cherche à répondre efficacement à ces besoins médicaux largement insatisfaits.

GENFIT dispose d'un portefeuille de candidats médicaments présents à différents stades d'avancement dont le GFT505, composé propriétaire de GENFIT le plus avancé, est actuellement en Phase IIb.

Installée à Lille et Cambridge (USA), l'entreprise compte environ 80 collaborateurs. GENFIT est une société cotée sur le marché Alternext by Euronext™ Paris (Alternext : ALGFT ; ISIN : FR0004163111). www.genfit.com

Contacts :

GENFIT

Jean-François Mouney, Président du Directoire - Tél. +333 2016 4000

MILESTONES – Relation Presse

Bruno Arabian Tél. +331 7544 8740 / +336 8788 4726 - barabian@milestones.fr

Avertissement

L'offre des actions Genfit sera effectuée exclusivement dans le cadre d'un placement privé auprès d'investisseurs qualifiés, en conformité avec l'article L. 411-2 du code monétaire et financier et les dispositions réglementaires applicables. Elle ne constitue pas une offre au public au sens de l'article L. 411-1 du code monétaire et financier et ne donnera pas lieu à l'établissement d'un prospectus visé par l'Autorité des marchés financiers.

Ce communiqué ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public ou une offre de souscription ou comme destiné à solliciter l'intérêt du public en vue d'une opération par offre au public dans un quelconque pays.

Ce communiqué ne constitue pas non plus un prospectus au sens de la directive 2003/71/ce du Parlement Européen et du Conseil du 4 novembre 2003 (telle que transposée dans chacun des Etats membres de l'Espace Economique Européen). Aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des actions Genfit rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre des Etats membres ou encore le quelconque visa ou enregistrement par une autorité réglementaire dans quelque pays que ce soit.

Ce communiqué ne constitue ni ne fait partie d'une offre ou d'une sollicitation d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux Etats-Unis d'Amérique ou dans tout Etat fédéré des Etats-Unis d'Amérique. Les actions Genfit ne pourront être vendues ou offertes aux Etats-Unis d'Amérique en l'absence d'enregistrement ou de dispense d'enregistrement au titre du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié. Genfit n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre mentionnée dans le présent communiqué ou une partie de cette offre aux Etats-Unis d'Amérique ni d'effectuer une quelconque offre publique de valeurs mobilières aux Etats-Unis d'Amérique. Ce communiqué ne peut faire l'objet d'une publication, d'une diffusion ou être remis, directement ou indirectement aux Etats-Unis d'Amérique.

La diffusion de ce document peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. Les personnes en possession du présent document doivent s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer.